



# COMMUNIQUÉ

## CENTRE DE LA MAIN DE TRELAZÉ (49)

L'Union nationale des Syndicats Force Ouvrière des Syndicats FORCE OUVRIÈRE de la Santé Privée soutient les salariés du CENTRE DE LA MAIN de Trélazé dans le Maine et Loire.

À l'issue d'une assemblée générale des personnels samedi dernier, les salariés, avec leur syndicat FORCE OUVRIERE ont décidé de la grève reconductible à compter du lundi 07 décembre 2020.

Leurs revendications sont les suivantes :

- Revalorisation salariale de 160 € net/mois, rétroactive au 1er septembre 2020, dans le cadre de la transposition de l'accord salarial du Ségur de la Santé
- Mise en place d'un treizième mois
- Mise en place d'une contrepartie financière au temps d'habillage et de déshabillage
- Prise en compte du temps de travail effectif dès la première minute

Au Centre de la main, cela fait vingt ans que la loi n'est pas respectée sur les deux dernières revendications. C'est la raison pour laquelle les salariés grévistes exigent, comme le prévoit le code du travail, un rappel sur trois ans.

Lors de la première journée de grève, la quasi-totalité des salariés en CDI ont participé au mouvement. Face aux propositions largement insuffisantes de la part de la direction, l'assemblée générale du personnel avec FO a décidé, à l'unanimité, de reconduire la grève.

L'Union nationale des Syndicats FORCE OUVRIERE de la Santé Privée soutient, sans réserve, son syndicat et l'ensemble des salariés grévistes. Elle appelle l'ensemble des salariés à mettre en place, sans attendre, toute initiative jugée utile pour développer la mobilisation. Elle exige de la part de la direction de répondre dans les plus bref délais aux revendications légitimes des salariés en grève.

**C'est maintenant que nous devons organiser le rapport de force,  
c'est par la grève que nous ferons aboutir nos revendications.**

Paris, le 08 décembre 2020.

**Contact Local :**

Christian NOGUERA  
Syndicat FO de la Santé Privée du Maine et Loire  
focrrf@hotmail.fr  
06 98 47 58 72